



## Procès-verbal

### Bureau Directeur téléphonique du 10 septembre 2012

Présents : BETTENFELD Jacques, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, SAURINA Patricia, VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : SCARSI Claude, JACQUET Michel.

Excusés : BECCIA Evelyne, DEMETZ Jean-Paul, MANOUVRIER Alexis, BANA Philippe.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 12 h depuis le siège de la FFHB.

Sur proposition d'Alain KOUBI suite au passage aux frais réels, dès 2012/2013, pour les déplacements des arbitres en LNH, PROD2 et LFH, le Bureau Directeur confirme la procédure mise en place par la FFHB : centralisation du paiement des arbitres par le service comptable fédéral et appels de fonds trimestriels auprès des clubs de chaque division.

Le Bureau Directeur valide à l'unanimité, en application, d'une part, de l'article 2.1 du règlement disciplinaire et, d'autre part, de l'article 2.1 du règlement des réclamations et litiges, la demande de la Ligue de Côte d'Azur et du comité des Alpes Maritimes visant à confier le traitement des affaires départementales disciplinaires de première instance et des affaires départementales des réclamations et litiges de première instance aux instances compétentes régionales, pour l'ensemble la prochaine olympiade.

En application de l'article 7.2 du règlement disciplinaire, le Bureau Directeur désigne M. Michel DOCKWILLER comme représentant chargé de l'instruction des affaires disciplinaires en première instance nationale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 15.

Joël DELPLANQUE  
Président

Alain JOURDAN  
Secrétaire général